

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 11 AOUT 1862.

GRANDE NATURALISATION.

PROJETS DE LOI PRÉSENTÉS PAR LA COMMISSION.

I.

Demande du sieur Ferdinand-Hilarion-Ghislain DE CUNCHY.

LÉOPOLD, *Roi des Belges,*

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Vu la demande du sieur Ferdinand-Hilarion-Ghislain de Cunchy, propriétaire à Villers-sur-Lesse, province de Namur, né à Hardinghen (France), le 30 septembre 1830, tendant à obtenir la grande naturalisation;

Vu le § 1^{er} de l'article 2 de la loi du 27 septembre 1835;

Attendu que les formalités prescrites par les articles 7 et 8 de la même loi ont été observées;

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

La grande naturalisation est accordée au sieur Ferdinand-Hilarion-Ghislain de Cunchy.

Le Secrétaire,

A. DE PAUL.

Le Président,

H. DE BROUCKERE.

II.

Demande du sieur Stuart-Windsor OAKES.

—

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Vu la demande du sieur Stuart-Windsor Oakes, propriétaire à Leeuw-Saint-Pierre, province de Brabant, né à Tournay, le 18 mars 1831, tendant à obtenir la grande naturalisation ;

Vu le § 5 de l'article 2 de la loi du 27 septembre 1835 ;

Attendu que les formalités prescrites par les articles 7 et 8 de la même loi ont été observées ;

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

La grande naturalisation est accordée au sieur Stuart-Windsor Oakes.

Le Secrétaire,

A. DE PAUL.

Le Président,

H. DE BROUCKERE.

